

**NESTLE WATERS SUPPLY EST/ARS**  
**Madame Cécile KERANGART**  
**BP43**  
**88805 VITTEL CEDEX**  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-IX-011736-01

Version du : 21/01/2026

Page 1/4

Dossier N° : 26M002717

Date de réception : 15/01/2026

Référence bon de commande : Cde 2023 N° 3201333312 - Contrôle sanitaire ARS

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de consommation	BUVETTE IMPERIALE	

N° ech **26M002717-004** | Votre réf. (1) **BUVETTE IMPERIALE**

<b>Limites</b>	D17 : Distributions		
<b>Réglementation</b>	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique		
<b>Démontage des accessoires</b>	Sans objet	<b>Code point de prélèvement</b>	IX058294
<b>Date de prélèvement</b>	15/01/2026 09:10	<b>Code installation ARS</b>	3840
<b>Date de réception</b>	15/01/2026 19:17	<b>Nom de l'installation</b>	BUVETTE PUBLIQUE FONTAINE IMPERIALE
<b>Début d'analyse</b>	15/01/2026 22:04	<b>Type installation ARS</b>	UDI
<b>Prélèvement effectué par</b>	WIEDEMANN Julien (Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)) - SJJ9 - LJW	<b>Nom point de prélèvement</b>	FONTAINE IMPERIALE PLACE DES FRANCS
<b>Localisation du prélèvement</b>	BUVETTE IMPERIALE	<b>Commune</b>	VITTEL
<b>Motif de prélèvement</b>	Contrôle sanitaire prévu par l'arrêté préfectoral	<b>Code UGE</b>	486
<b>Type analyse</b>	88_A	<b>Nom UGE</b>	EMBOUTEILLAGE VITTEL/CONTREX-NESTLE
<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	4°C	<b>Code PSV ARS</b>	5248

**Paramètres de prélèvements**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *				
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520				

**Caractéristiques organoleptiques (terrain)**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX0KU : Aspect (in situ) Prestation réalisée par nos soins	Normal	Qualit.		
Méthode organoleptique - Observation visuelle				

IX0KJ : Saveur qualitative (in situ) Prestation réalisée par nos soins

Méthode organoleptique - Observation sensorielle

**Caractéristiques organoleptiques**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3MX : Couleur vraie Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<5.0	mg Pt/l		
Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - Méthode interne				

**Résiduel de traitement de désinfection (terrain)**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R6 : Chlore libre (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	mg Cl2/l		
Technique [Colorimétrie (DPD)] - NF EN ISO 7393-2				
IX3R5 : Chlore total (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	mg Cl2/l		
Technique [Colorimétrie (DPD)] - NF EN ISO 7393-2				

**Paramètres microbiologiques**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	< 1	ufc/ml		
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	< 1	ufc/ml		
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UMLLE : Escherichia coli et bactéries coliformes (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685				
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes *	< 1	ufc/100 ml		< 1
Escherichia coli *	< 1	ufc/100 ml	< 1	

N° ech **26M002717-004** | Votre réf. (1) **BUVETTE IMPERIALE**
**Paramètres microbiologiques**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	< 1	ufc/100 ml	< 1

**Paramètres physicochimiques généraux (terrain)**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	*	12.0	°C	<= 25
IX3R2 : Mesure du pH (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Potentiométrie - NF EN ISO 10523	*	7.3	Unités pH	6.5 ≤ x ≤ 9

**Paramètres physicochimiques généraux**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXA18 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	*	0.1	NFU	<= 2
IXK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Conductivité à 25°C	*	870	µS/cm	200 ≤ x ≤ 1100
Température de mesure de la conductivité		19.3	°C	
IX0LL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Volumétrie - NF EN ISO 9963-1	*	35.9	°F	
IXA21 : Dureté Totale (TH) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Calcul - Méthode interne	*	48.5	°F	
IX38G : Chlorures Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1	*	5.5	mg/l	<= 250
IX02Z : Sulfates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1	*	120	mg SO4/l	<= 250
IX128 : Calcium (Ca) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 14911	*	130	mg/l	
IX133 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 14911	*	40	mg/l	

**Paramètres azotés et phosphorés**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX02R : Ammonium (en NH4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - NF EN ISO 15923-1	*	<0.05	mg NH4/l	<= 0.1
IX02L : Nitrates (en NO3) Prestation réalisée par nos soins Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1		7.0	mg NO3/l	<= 50
IX02W : Nitrites (en NO2) Prestation réalisée par nos soins Chromatographie ionique - UV - NF EN ISO 10304-1		<0.01	mg NO2/l	<= 0.5
IX04Q : Somme NO3/50 + NO2/3 Prestation réalisée par nos soins Calcul - Calcul		0.14	mg/l	< 1

**Oxygènes et matières organiques**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité

N° ech **26M002717-004** | Votre réf. (1) **BUVETTE IMPERIALE**
**Oxygènes et matières organiques**

IXA45 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS  
 1-0685  
 Flux continu [Oxydation persulfate / détection IR] - NF EN 1484

Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
*	0.5	mg C/l	<= 2

Conclusion / Déclaration de conformité (Non couverte par l'accréditation)

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.


**Mahmoud AMOUR**  
 Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site [www.labeau.ecologie.gouv.fr](http://www.labeau.ecologie.gouv.fr).

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.